

50010 - Qu'en est-il de l'écoute d'un enregistrement du Coran avant de dormir ou en d'autres temps ?

La question

Comment juger l'écoute d'un enregistrement du Coran pendant le sommeil pour que la fin de la vie du musulman soit éventuellement marquée par le souvenir d'Allah ?

La réponse détaillée

Il n'y a aucun inconvenient à ce que le musulman écoute le Coran ou une conférence ou un autre élément autorisé avant de dormir. Mieux, la Sunna authentique enseigne la récitation de dhikr, d'invocations, de versets voire des sourates du Coran avant de dormir.

Al-Boukhari dit : chapitre : Protection et lecture à faire avant de dormir.

D'après Aïcha (P.A.a) quand le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) s'appréétait à se coucher, il soufflait légèrement dans ses mains, récitat les Deux Protectrices et massait son corps avec ses mains » (rapporté par al-Boukhari, 5960).

D'après Abou Hourayra (P.A.a) : le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) me confia la garde de la zakate du Ramadan. Et puis quelqu'un vint puiser dans les denrées et je me saisis de lui et lui dis : je vais porter ton cas au Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) etc.. Plus loin, l'intrus dit : « **Quand ut vas te coucher récite le verset du Trône ; Allah fera assurer ta garde de sorte que Satan ne t'approchera pas jusqu'au matin** ». Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « **Il t'a dit la vérité bien que grand menteur ; c'était Satan** » (rapporté par al-Boukhari, 3101). L'écoute du Coran avant de dormir en Ramadan et en dehors de ce mois plonge le cœur dans la quiétude et « **dilate la poitrine** » (= met l'individu dans une bonne disposition spirituelle). C'est pourquoi le Très Haut dit : « **N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquillisent les cœurs?** » (Coran, 13 : 28).

Allah le sait mieux.